



FFSA
AUTO-CROSS



A.S.A. MEDITERRANEE
771 avenue Marc Lepoutre
84700 SORGUES

☐ - 06.34.30.79.33

Mail : asamediterranee@sfr.fr
Site internet : www.asamediterranee.fr

Ecurie VENTOUX AUTO CROSS
337, Chemin des Ferigoules
84380 MAZAN

☐ 06.06.45.98.21

mail : ventouxautocross@laposte.net

d

35^{ème} AUTO CROSS DE CANTEPERDRIX

16, 17 et 18 MAI 2025

**REGLEMENT
PARTICULIER
CIRCUIT TOUT TERRAIN**

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA Méditerranée organise les 16, 17 et 18 mai 2025 avec le concours de l'Ecurie Ventoux Auto Cross une compétition automobile nationale d'Auto Cross et Sprint Car intitulée 35^{ème} Auto Cross de Cantepedrix

Cette compétition compte pour le Trophée national Auto Cross et Sprint Car, le Challenge SUD EST AUTO CROSS (SEAC) enregistrée sous le N°en date du

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le N° de Visa le et par la FFSA sous le permis d'organisation N°

Un centre médical non permanent sera présent tout au long de l'épreuve.

1.1. OFFICIELS

	Nom
Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Roland FAYARD (licence n° 30129)</i>
Membres du Collège	<i>René DESROCHES (licence n° 1726)</i>
	<i>Patrick HARDY (licence n° 233379)</i>
Directeur de Course général du circuit	<i>Christian RAINAUD (licence n° 6150)</i>
Directeur(s) de Course adjoint(s)	<i>Patrick COLOMB (licence n° 12855)</i>
- Adjoint à la Sécurité	<i>Jean Luc BRETAR (licence n° 134176)</i>
- Adjoint à la grille de départ	<i>Gilles BARRIL (licence n°309356)</i> <i>Axel ROPP (Stagiaire) (licence n° 296875)</i> <i>Gary AILLOUD (Stagiaire) (Licence n°318519)</i>
- Adjoint aux départs et aux arrivées	<i>Fabrice VANWONTERGHEM (lic. N° 1183)</i> <i>Christian GIACOMONI (Stagiaire licence 46047)</i> <i>Jean François HENRY (licence 12034)</i>
Responsable Plan d'identification	<i>Jacques SAPIN (licence n° 5008)</i>
Commissaire Technique responsable SEAC	<i>Bernard BOUVERAT (licence n° 7392)</i>
Commissaires Techniques	<i>Jean Luc FAYARD (licence n° 17626)</i>
	<i>Nicolas JACQUET (licence n° 196544)</i>
	<i>Yves COTE (licence n° 169410)</i>
	<i>Jean Pierre ROQUES (licence n° 178808)</i>
	<i>Joel ROQUE (licence 3713)</i>
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	<i>Martine RECH (licence n°3382)</i> <i>Bruno PETREQUIN (Licence n° 9944)</i>
Chronométrateur responsable B	<i>Séverine VELLA (licence n°207829)</i>
Chronométrateur	<i>Florian NAUD (Licence n°211738)</i> <i>Pascal HERMER (Licence n°90747)</i> <i>Séverine BORAQ (licence n°339471)</i>
Secrétaire du Meeting	<i>Hélène BRETAR (licence n° 140879)</i>
Secrétaire de la direction de course	<i>Danielle MITRAC (licence n° 6151)</i>
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	<i>Julien ISNARD (licence n° 25032)</i>
Médecin Chef	<i>SAMU (Docteur PELLENC)</i>
Responsable Sécurité	<i>Jean Louis BOURRIE</i>

Responsable du service presse	Guy REY (licence n° 48603)
-------------------------------	----------------------------

L'organisateur administratif est l'ASA MEDITERRANEE et l'organisateur technique est l'ECURIE VENTOUX AUTO CROSS.

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit leur participation à la compétition

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	<i>Mercredi 3 avril 2024</i>
Clôture des engagements	<i>Mercredi 7 mai 2024 à minuit (engagement 160€) et mercredi 14 mai 2024 minuit (engagement 200€)</i>
Publication de la liste des engagés	<i>Jeudi 15 mai 2025 sur internet</i>
Date et lieu de la compétition	<i>Samedi 17 et dimanche 18 mai 2025 - Circuit de Canteperdrix Le Rouret 84380 MAZAN</i>
Vérifications Administratives obligatoires Vérifications techniques obligatoires.	<i>Samedi 17/05 de 7 h à 8 h 30. Samedi 17/05 de 7 h à 8 h 30.</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Vendredi 16/05 à 18 h 30 Circuit de Canteperdrix Mazan</i>
Briefing obligatoire	<i>1 briefing écrit sera publié sur internet (ITS Results) 1 briefing oral 15 mn après la fin des essais sur la ligne de départ à l'appréciation du directeur de course.</i>
Horaire du Warm up	<i>Samedi 17/05 de 8h à 9h</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>Samedi 17/05 de 9h à 12 h</i>
Horaire de la course	<i>Samedi 17/05 de 13h30 h à 19 h 30 Dimanche 18/05 de 8 h à 19 h 30.</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après la fin de chaque finale.</i>
Remise des prix	<i>Dimanche 18/05 sur le circuit à la fin de chaque finale.</i>

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront :

Le samedi 11 mai 2024 de 7 h à 8 h 30

Lieu : Circuit de CANTEPERDRIX à MAZAN.

La liste provisoire des pilotes engagés pourra être consultée sur le site internet « engagés sport »

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements se feront via la plateforme internet « engagé sports »
<https://www.engage-sports.com/>

Suivant l'art 3.2 de la Réglementation Générale Auto-Cross et Sprint-Car 2025; "*La date limite des engagements est fixée au mercredi précédant la compétition*" le mercredi 14 Mai à minuit.

Les droits d'engagements sont fixés à : **160 € jusqu'au mercredi de la semaine avant la compétition (7 mai 2025) et 200€ le mercredi avant la course (14 mai 2025)** pour toutes les divisions.

En cas de non-participation d'un pilote à une compétition et quel que soit son statut, il devra annuler son engagement sur la plateforme « engagé sports » **au plus tard l'avant dernier mercredi minuit** de chaque compétition. Dans ce cas, le montant de l'engagement sera remboursé au pilote (déduction faites de 1€). Au-delà de cette date, l'engagement sera validé et le montant restera acquis à l'organisateur.

3.2. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture *ne* pourra pas être pilotée par DEUX pilotes. Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité. La présence du tuteur sera obligatoire lors des contrôles administratifs pour tous les pilotes mineurs.

Les pilotes d'Auto-Cross et de Sprint car sont admis à participer avec un titre de participation. TPNT (Hors Championnat et Coupe de France).

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

ARTICLE 5. NUMERO ET PUBLICITE

Les numéros ne sont pas fournis par l'organisateur. Les caractéristiques et emplacement des numéros sont précisés dans la Réglementation Générale d'Autocross et de sprint car 2025 (Article 4.4 Numéros de course et Article 5 Publicité)

Les contrôles de conformité de la publicité obligatoire des numéros de course seront effectués sur la prégrille par le responsable du plan d'identification . En cas de non-conformité, le directeur de course appliquera une des sanctions prévues dans l'Article 8.1 de la Réglementation Générale.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit de CANTEPERDRIX – 84380 MAZAN.

Il est long de : 995 mètres et la largeur est de 14 à 18 mètres en moyenne.
Le circuit est en cours d'homologation.

6.7. TABLEAU D’AFFICHAGE

Conforme à la réglementation générale Auto-Cross et Sprint-Car 2025

Le tableau d’affichage sera situé à l’entrée de la Pré-grille. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8. PERMANENCE

Une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents au P.C course (face à la ligne de départ). Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant l’épreuve aux numéros de téléphone suivants : 06.06.45.98.21 - 04.90.62.52.14

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7.1. ESSAIS

(Conforme à la réglementation générale Auto cross et Sprint car).

7.1.2. ESSAIS CHRONOMETRES

A partir de 9h00.

Ils se dérouleront sur 4 tours chronométrés.

A l’issue de la séance d’essais un classement sera établi et tiendra compte du meilleur temps sur un tour obtenu par chaque pilote dans la séance d’essais. En cas d’ex aequo, les pilotes seront départagés par leur second meilleur temps réalisé sur un tour dans la séance d’essais.

7.2. BRIEFING

Briefing : Un briefing écrit sera distribué aux concurrents lors des vérifications administratives.

Un briefing oral pourra être organisé 15 mn après la fin des essais, sur la ligne de départ.

Présence de tous les pilotes obligatoires. Tenue correcte exigée

7.3. COURSES

Déroulement de l’épreuve : Art.7.3.1 / 7.3.1.1 / 7.3.1.2 / 7.3.1.6 / 7.3.4.2 / 7.4 / 7.5

Conforme à la réglementation générale Auto cross et Sprint car 2025

7.4.1. ZONE D’ASSISTANCE TEMPORAIRE.

La zone d’assistance temporaire (ZAT), **matérialisée par des barrières**, doit être précisée au règlement particulier **et sur le plan de sécurité de l’épreuve**.

7.6. PARC FERME FINAL

(Conforme à la réglementation générale Auto cross et Sprint car).

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.3. COUPES

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

10.4. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu *sur le podium à l'arrivée de chaque finale*

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 9

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 extincteurs poudre (ABC) 6 kg

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve. : 30

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation (☞) oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges (☞) non

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit en cours.